



Municipalité de
Saint-Roch-de-Richelieu

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL AU PUBLIC

La Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu informe ses citoyens des mesures préventives mises en place en raison de l'évolution du COVID-19, afin de protéger ses employés et sa population, et ce, suite aux recommandations et directives émises par le gouvernement et les autorités de la santé publique du Québec.

Depuis le 3 janvier 2022, les services aux citoyens se feront **uniquement** par **téléphone**, par **courriel** ou sur **rendez-vous**.

En cas de visite jugée nécessaire à la mairie, les citoyens devront prendre rendez-vous par courriel à l'adresse suivante : info@saintrochderichelieu.com ou par téléphone au **450 785-2755**.

En plus du bureau municipal, tous les bâtiments municipaux sauf la bibliothèque à moins d'avis contraire sont fermés au public, et ce, pour une durée indéterminée.

Consultez régulièrement le site web de la municipalité : www.saintrochderichelieu.qc.ca ainsi que notre page Facebook. Vous pouvez également vous abonner à l'infolettre.

La protection des citoyens et des employés est notre priorité et nous prenons toutes les mesures nécessaires pour lutter contre la propagation du COVID-19.

Les employés continuent d'assurer les services essentiels aux citoyens et ils sont présents afin de vous répondre soit **par courriel ou par téléphone** dans les heures suivantes soit : lundi, mercredi et jeudi : 8 h à 12 h et de 12 h à 17 h et mardi : 8 h à 12 h, 12 h 30 à 17 h et 17 h 30 à 20 h.

Téléphone : 450 785-2755

info@saintrochderichelieu.com

Merci de votre compréhension,

Jean-Virgile Tassé-Thémens
Directeur général adjoint